Sauvés par les œuvres ou par la foi?	5
Paul ou Jacques?	6
Abraham et Rahab	7
Dire ou montrer?	9
La justification: cinq aspects	12
1. La justification par Dieu	12
2. La justification par la grâce	12
3. La justification par le sang	12
4. La justification par la foi	13
5. La justification par les œuvres	13
Devant Dieu ou devant les hommes?	13
Conclusion	15

Sauvés par les œuvres ou par la foi?

« Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle ».

Telles sont les paroles du Seigneur Jésus Christ luimême, rapportées dans l'évangile selon Jean, chapitre 3, verset 16.

En conséquence, ceux qui croient au Fils de Dieu sont sauvés de la perdition éternelle, comme il est aussi écrit dans la première épître de Jean, chapitre 5, verset 13: «... Vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu».

Mais le diable, Satan, l'ennemi de Dieu et des hommes, cherche à troubler ceux-ci par des enseignements erronés pour imposer la pensée que c'est par les œuvres et non par la foi qu'il faut être sauvé.

Il est donc important d'établir à la lumière des Saintes Ecritures, seule source de certitude, que le salut de Dieu s'obtient par la foi, sans œuvres, comme le dit expressément l'apôtre Paul dans son épître aux Romains, chapitre 3, verset 28: « l'homme est justifié par la foi sans œuvres de loi».

La théorie du salut par les œuvres plaît à l'homme, parce qu'il y trouve de quoi se glorifier,

se croyant capable de faire lui-même son salut, au moins dans une certaine mesure. Recevoir ce salut comme un don de Dieu humilie l'homme qui voudrait l'acquérir et non le recevoir à titre gratuit. Voilà pourquoi tant de personnes se privent du salut qui a pourtant été entièrement accompli sur la croix du Calvaire, et que Dieu offre aujourd'hui, gratuitement, à celui qui croit.

Pour justifier le faux enseignement du salut par les œuvres, on a cherché à opposer les uns aux autres divers passages des Saintes Ecritures, et notamment les écrits de l'apôtre Paul à ceux de Jacques. Comme si le Saint Esprit, qui a conduit la plume de chacun de ces deux serviteurs, pouvait se contredire lui-même!

Paul ou Jacques?

Mettons en parallèle le langage de Paul, dans l'épître aux Romains, chapitre 3, verset 28, déjà cité:

« Nous concluons que l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi ».

Et celui de Jacques, dans son épître, chapitre 2, verset 24:

« Vous voyez qu'un homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement ».

L'apôtre Paul dit aussi dans l'épître aux Ephésiens, chapitre 2, versets 8 et 9 : « Car vous êtes sauvés par la grâce, par la foi, et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu; non pas sur le principe des œuvres, afin que personne ne se glorifie ».

Y a-t-il contradiction entre ces deux auteurs inspirés? Absolument pas! Jacques ne dit nullement qu'on n'est pas sauvé par la foi, mais qu'on n'est pas justifié par la foi seulement.

Remarquons d'abord que l'argumentation de Jacques est appuyée par lui au verset 23, par la même citation dont Paul se sert dans son épître aux Romains, chapitre 4, verset 3. Cette citation, tirée du livre de la Genèse, chapitre 15, verset 6, est: « Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté à justice ».

Paul, lorsqu'il parle des œuvres, en opposition avec la foi, qualifie ces œuvres « œuvres de loi », au chapitre 3, versets 20 et 28 de son épître aux Romains.

Abraham et Rahab

Jacques ne parle pas des œuvres de loi; et dans les deux exemples qu'il cite, celui d'Abraham et celui de Rahab, il serait impossible d'employer cette expression. En effet, ce qu'a fait Abraham, selon Jacques chapitre 2, verset 21, avait plutôt le caractère d'une transgression de la loi qui dit: « Tu ne